

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-239 du 10 Octobre 1977

chargeant le Camarade Issifou BOURAÏNA, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail pour compter du 10 octobre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 10 octobre 1977, le Camarade Issifou BOURAÏNA, Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Octobre 1977
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 MFPT-MSP 6 autres ministères 13
SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 IGE (IA 2 - IF 2)
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.